



547THV-2

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université Saad Dahleb de Blida

Faculté des Sciences Agro-Vétérinaires et Biologiques

Département des Sciences Vétérinaires

Projet de fin d'études en vue de l'obtention du

DIPLOME DE DOCTEUR VETERINAIRE

THEME

Suivi du dossier ANSEJ pour la production laitière



Présenté par : M^{lle}. Salhi Maha

Devant le jury :

Mr.Akloul : Maitre-assistant, Université de Blida	Président
Mr. Rahal : Professeur, Université de Blida	Encadreur
Mr.Feroukh : Maitre de conférences, Université de Blida	Examineur

Année universitaire : 2011-2012

REMERCIEMENTS

C'est avec vive gratitude que j'exprime mes remerciements à :

- ❖ Mes très chers parents, ma source de bonheur et de tendresse. Qui n'ont épargné aucun effort pour m'instruire et qui ont fait preuve de beaucoup de compréhension et de sacrifice, qu'ils trouvent ici le témoignage de mon profond respect et ma reconnaissance.*
- ❖ Mon encadreur Professeur Rahal.*
- ❖ Membres de jury.*
- ❖ Tout le personnel de l'annexe ANSEJ et précisément : Mr. Morad et M^{me}. Salima, qui ont bien voulu m'aider dans la réalisation de ce modeste travail de recherche.*
- ❖ A ceux qui m'ont été d'un grand soutien durant mon cursus universitaire et pour la réalisation de ce mémoire ainsi à ceux qui m'ont appris les valeurs de la vie :*

(Entre autre l'amitié et la fraternité) je citerai :

- 🇩🇿 Mes adorables sœurs*
- 🇩🇿 Dr. Seghir Mansour*
- 🇩🇿 G. Chaouch*
- 🇩🇿 Dr. Chikhi.F*
- 🇩🇿 Mes amis (es)*

Salhi Maha

Résumé

Le présent travail traite des modalités de constitution du dossier (ANSEJ) pour la réalisation d'un projet de production laitière en faveur des jeunes diplômés chômeurs en vue d'acquiescer un prêt. Ces modalités englobent plusieurs phases comme suit:

- Accueil et information
- Accord financement
- Visite préfinancement
- dossier accord bancaire
- Accompagnement phase réalisation projet
- Accompagnement phase exploitation projet

A ce titre, nous avons intégré une annexe du dispositif ANSEJ à la périphérie d'Alger pour collecter toutes les données relatives aux phases de la constitution d'un dossier de prêt. De plus, nous avons effectué une visite terrain pour dix jeunes promoteurs qui ont récemment bénéficié une moyenne de douze bovins laitiers pour voir leur devenir dans l'activité de production laitière. En effet, l'ANSEJ avec des points forts et faibles, arrive à ouvrir de l'emploi à un nombre élevé ces dernières années aux jeunes diplômés chômeurs, mais le dispositif est censé de maîtriser et d'évaluer le service suivi en post acquisition prêt.

Enfin, nous terminons avec un dépliant inspiré des documents internes de l'institution et remet dans un cadre abordable et clair destinés aux promoteurs de la production d'élevage laitier. (Voir annexe4)

Mot clé : Agence Nationale de Soutien à l'emploi des jeunes

المخلص

يتناول هذا العمل كل الوسائل لخلق ملف الخاص للحصول على قرض انساج لكل الشباب الخريجين العاطلين عن العمل لمشروع انتاج الحليب و يشمل عدة مراحل على النحو التالي:

الاستقبال والمعلومات
اتفاقية تمويل المرحلة
زيارة التمويل الأولي
سجل اتفاق البنك
التشييد مشروع المرحلة المصاحبة
دعم مشروع التشغيل

على هذا النحو سمحت لنا انساج بالتواجد في مكاتبها لجمع كافة البيانات المتعلقة بمراحل انشاء ملف القرض و كذلك قمنا بزيارة ميدانية لعشرة شباب حاصلين مؤخرا على القرض في مجال انتاج الابان للاستطلاع على نتائج مشروعاتهم في الواقع انساج لديه نقاط القوه والضعف لكنه كجهاز سمح بفتح فرص العمل لاعداد كبيرة من الشباب العاطلين في السنوات الاخيرة

اخيرا وضعنا كتيب ووثائق متعلق ببيكيفية تحضير كل اوراق الخاصة بملف القرض مستوحى من المؤسسة خاص للشباب المتخريجين في مجال انتاج الابان .

(انظر الملحق)

كلمة المفتاح: الوكالة الوطنية لدعم تشغيل الشباب

Abstract

The present work deals with methods of creating the file (ANSEJ) for a project of the milk production for young unemployed graduates to acquire a loan. These terms encompass several phases as follow:

- o Phase reception and information
- o Phase Financing Agreement
- o Phase visit prefinancing
- o Phase record bank agreement
- o Phase accompanying project construction phase
- o Supporting the operation phase project

As such, we have built an annex of the device ANSEJ to collect all data relative to the phases of the establishment of a loan file. In addition, we conducted a field visit for ten young entrepreneurs who have recently received an average of twelve dairy to see their future in the business of milk production. Indeed, ANSEJ with strong and weak points, arrives to open employment to large numbers in recent years, but the device is supposed to master and evaluate the service followed by post-acquisition loan.

Finally, we end up putting a pamphlet inspired by internal documents of the institution and puts in a clear and affordable promoters for the production of dairy farming. (See Appendix 4)

Liste des abréviations

ANSEJ : Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes

TPE : Très Petites Entreprises

PME : Petites et Moyennes Entreprises

BADR : Banque Algérienne du Développement Rural

BNA : Banque Nationale Algérienne

BEA : Banque Extérieure Algérienne

PNR : Prêt Non Rémunéré

BAO : Billet à Ordre

ITELV : Institut des Techniques d'Élevage

Liste des figures

Figure 1 : Organigramme de la direction Générale.....	P4
Figure 2 : Organigramme de l'antenne	P5
Figure 3 : Organigramme de l'annexe	P5
Figure 4 : Schéma des types de financement ANSEJ	P23

Sommaire

Introduction	
Étude théorique	p1
A. Dispositif ANSEJ :	p2
1. Présentation de la structure d'accueil	p2
1.1. Création de l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes	p3
1.2. Organigramme de l'ANSEJ	p4
a- Organigramme de la Direction Générale	p4
b- Organigramme de l'antenne	p5
c- Organigramme d'annexe	p5
2. Missions de l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes	p6
2.1. Missions des antennes	p7
2.2. Annexes aux antennes	p8
B- Dispositif Job'In	p8
1. Historique de Job'In :	p8
2. Besoins auxquels répond Job'In	p9
3. Valeurs de Job'In	p10
C. Comparaison entre les deux dispositifs ANSEJ et Job'In	p11
Etude expérimentale	p13
I. Les différentes étapes de la concrétisation du projet via le processus ANSEJ	p15
1-Dossier ANSEJ :	p15
A- Procédure du dossier ANSEJ :	p15
1. Pré-acquisition du prêt ANSEJ	p15
1.1. Phase accueil et information	p15
1.2. Evolution projet.....	p16

1.3. Commission	p16
2. Acquisition du prêt-ANSEJ.....	p17
2.1. Phase accord financement.....	p17
2.1.1. Dossier étude bancaire.....	p17
2.1.2. Dossier PNR loyer	p18
2.2. Phase visite préfinancement	p18
2.3. Phase dossier accord bancaire	p19
2.4. Formation au promoteur.....	p19
2.5. Phase accompagnement de la phase réalisation projet.....	p20
2.5.1. Dossier réalisation.....	p20
2.5.2. Dossier franchise TVA.....	p20
2.5.3. Dossier virement	p20
2.5.4. Dossier retrait chèque	p20
2.6. Accompagnement phase exploitation projet	p21
2.6.1. Dossier d'octroi d'avantage à l'exploitation	p21
B- Financement du prêt ANSEJ	p22
C- Suivi post-crétion projet	p24
D- Extension	p24
E - Avantages du prêt ANSEJ	p25
2- L'institut des techniques d'élevage (ITELV)	p25
3- Exemple d'étude technique.....	p28
4- Questionnaire.....	p28
1. Résultats du questionnaire.....	p28
2. Critiques.....	p29
5-Recommandations.....	p32
Conclusion.....	p33

Bibliographie

Annexe :

Introduction

L'Algérie, comme d'autres pays en voie de développement, considère la production laitière comme un secteur stratégique de la politique agricole (OUAKLI K et YAKHLEF H, 2003).

Pour cela, l'Etat a lancé plusieurs politiques de développement d'élevage bovin laitier. Une des approches a été celle de créer un dispositif de soutien sous le nom de l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes par abréviation "ANSEJ" ci-après désignée "l'Agence" pour acquérir à la fois la diminution du taux des jeunes chômeurs diplômés et d'investir avec ce potentiel dans l'amélioration et le développement de l'activité agricole.

L'Agence a pour mission principale de soutenir, de conseiller et d'accompagner les jeunes promoteurs dans le cadre de la mise en œuvre de leurs projets d'investissement. A ce titre, elle est chargée de mettre à la disposition des jeunes promoteurs toutes les informations de nature économique, technique, législative et réglementaire relatives à l'exercice de leurs activités.

Pour accomplir ses missions, l'Agence dispose de moyen humain et d'une organisation adaptée aux défis qui lui sont lancés. Elle est présente sur l'ensemble du territoire à travers un réseau de 48 antennes. Ce rapprochement des jeunes et des opportunités locales conjugués aux actions d'information, de sensibilisation, et d'accompagnement a permis en un temps relativement court d'atteindre des résultats appréciables.

Dans le domaine de la production laitière, l'ANSEJ n'a cessé d'encourager les jeunes à investir dans ce domaine, à travers des processus d'aide et de conseil pour déposer un dossier et assurer un accompagnement jusqu'à acquisition du prêt bancaire.

- ❖ Dans une première partie de ce travail, nous allons présenter le dispositif ANSEJ, son organigramme et ses missions, que nous avons comparé à titre indicatif au dispositif belge Job'In (créé dans la même période que l'ANSEJ) pour mieux voir les différences entre les deux systèmes.

- ❖ Dans une deuxième partie, nous avons effectué une enquête dans les bureaux de l'ANSEJ pour mieux comprendre les sept phases d'élaboration d'un dossier "Mise en place de production laitière". S'en suit une enquête de terrain auprès de dix promoteurs ANSEJ dans le domaine de la production laitière, dans l'objectif de vérifier le bon déroulement de l'activité.

Etude théorique

La lutte contre le chômage constitue un objectif majeur et prioritaire des pouvoirs publics Algériens. Plusieurs dispositifs et programmes ont été mis en place pour créer un environnement favorable à la croissance génératrice d'emplois.

Il s'agit en effet de :

- Encourager la création d'entreprises, à travers les avantages offerts par le code des investissements, la facilitation de l'accès au crédit, ainsi que des mécanismes de garantie et de bonification de taux d'intérêt.
- Promouvoir l'emploi par le biais d'un ensemble de dispositifs visant à encourager l'insertion professionnelle et à la création d'emplois.

A- Le dispositif ANSEJ :

1. Présentation de la structure d'accueil

Depuis plus d'une dizaine d'années, l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des jeunes (ANSEJ) s'attelle à la concrétisation de projets de micro-entreprises à l'initiative de jeunes chômeurs animés par l'ambition d'assurer leur insertion dans la vie active.

L'accompagnement et le soutien de milliers de jeunes investisseurs pour réaliser leurs projets de micro-entreprises, constituent, en fait, la pierre angulaire du dispositif mis en œuvre par l'ANSEJ. Parmi les principaux volets du dispositif, il y a lieu de noter la mise à disposition de ces jeunes promoteurs d'une information permanente sur tous les aspects liés à la création de leur micro-entreprise (élaboration du dossier d'investissement, textes réglementaires, procédures, banque de projet...).

Dans ce cadre, l'ANSEJ entreprend sans cesse des actions de vulgarisation de son dispositif auprès de larges catégories de jeunes tout en ambitionnant de créer, à travers la mise en place de son site Internet, un espace de communication plus rapproché de ces jeunes qui pourront non seulement s'informer sur les aspects économiques, législatifs et réglementaires relatifs à l'exercice des différentes activités, mais également de disposer d'un moyen de communication directe avec l'Agence et de contact avec les institutions nationales s'occupant de l'insertion professionnelle ainsi que les entreprises économiques pour la prospection d'opportunités d'emploi.

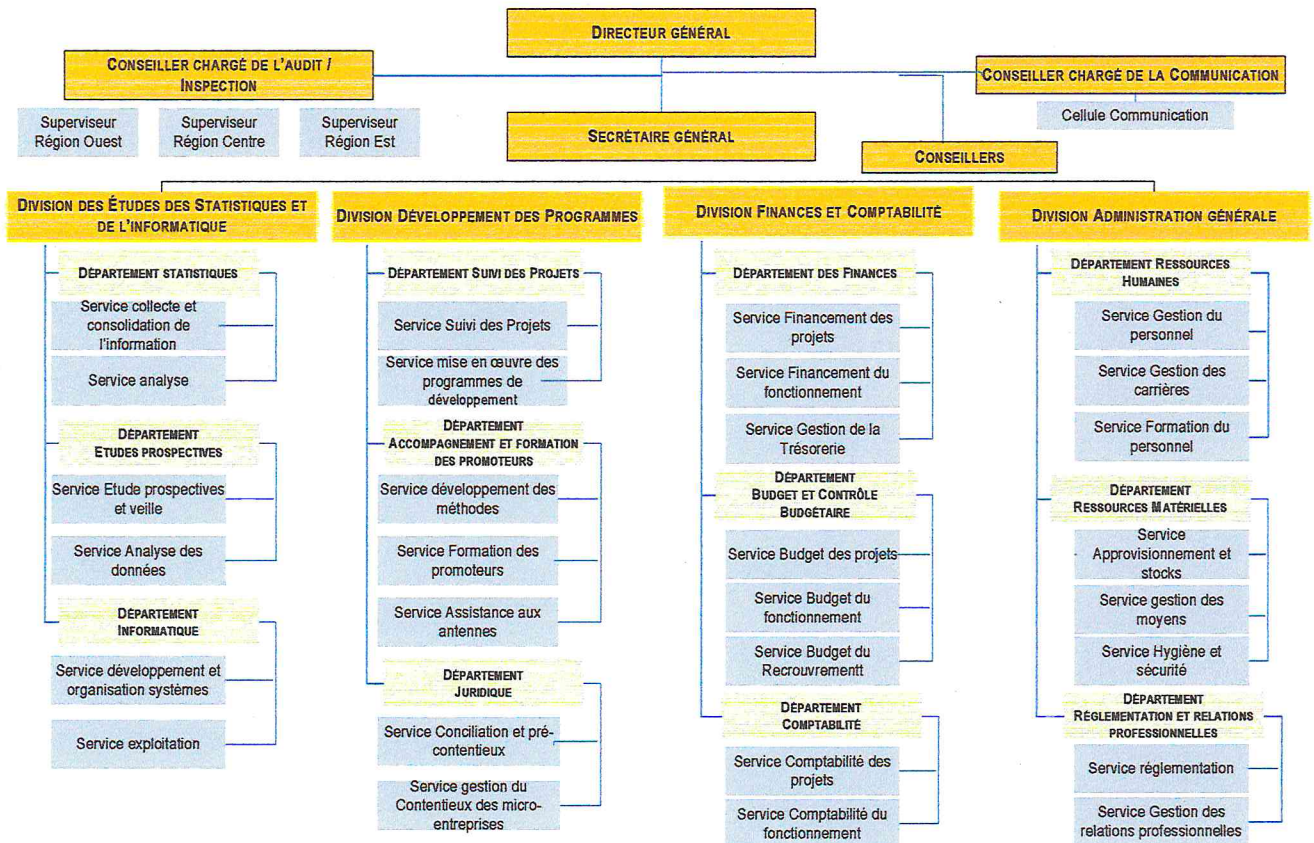
1.1. Création de l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes

L'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes "ANSEJ" a été créée en application des dispositions de l'article 16 de l'ordonnance N°96-14 du 8 safar 1417 correspondant au 24 juin 1996.

L'agence est placée sous l'autorité du Chef du Gouvernement, et le suivi opérationnel de l'ensemble de ses activités est exercé par le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale.

1.2. ORGANIGRAMME DE L'ANSEJ :

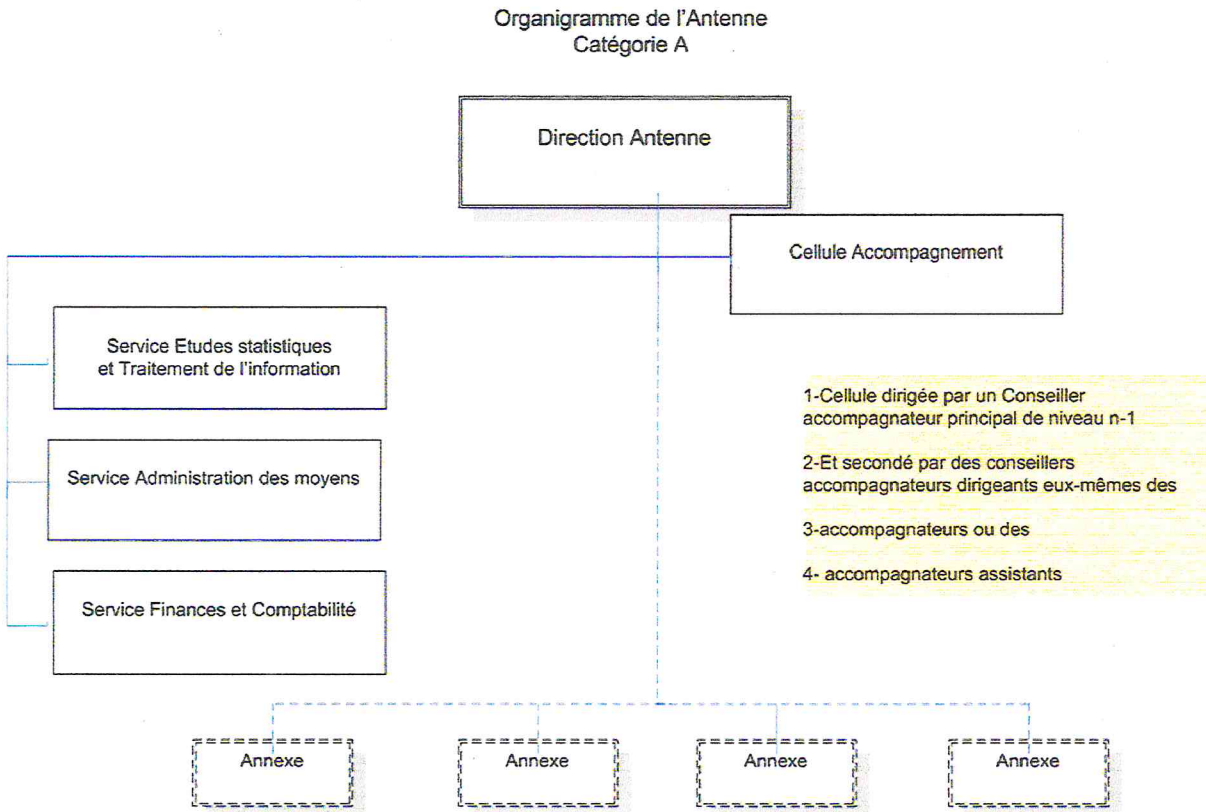
a- Organigramme de la Direction Générale : (figure1)



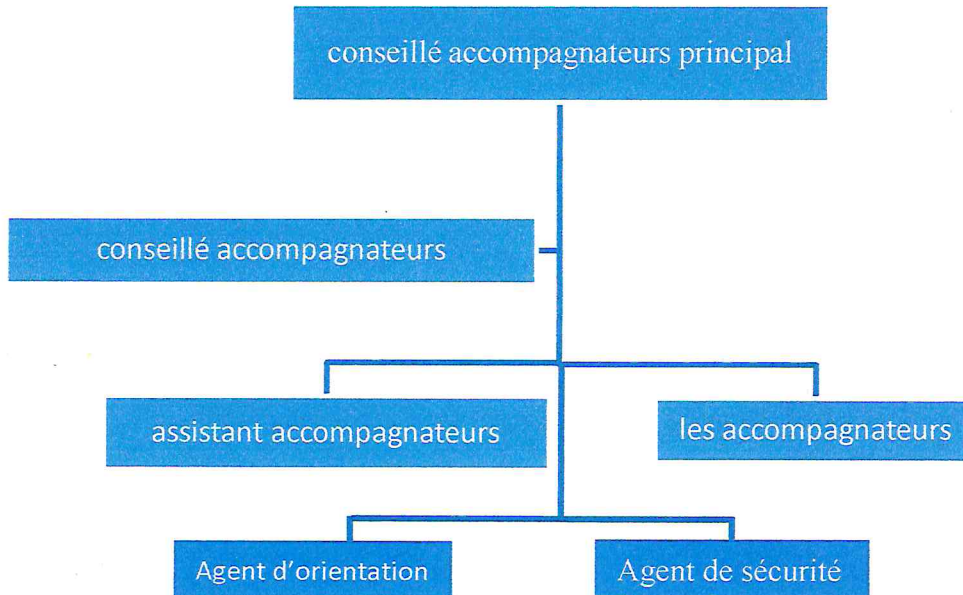
Source : document interne de l'ANSEJ

b-Organigramme de l'antenne : (figure 2)

L'antenne ANSEJ Alger englobe 13 annexes et organisé comme suit :



c-Organigramme d'annexe : (figure 3)



2. Les missions de l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes :

L'agence a pour missions, en relation avec les institutions et organismes concernés :

- De soutenir, de conseiller et d'accompagner les jeunes promoteurs dans le cadre de la mise en œuvre de leurs projets d'investissement.
- De gérer, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, les dotations du fonds national de soutien à l'emploi des jeunes, notamment les aides et la bonification des taux d'intérêt, dans la limite des enveloppes mises à sa disposition par le ministre chargé de l'emploi.
- De notifier aux jeunes promoteurs les différentes aides du fond national de soutien à l'emploi des jeunes et autres avantages qu'ils ont obtenus.
- D'assurer le suivi des investissements réalisés par les jeunes promoteurs en veillant au respect des clauses des charges qui les lient à l'agence et en assistant, en cas de besoin, auprès des institutions et organismes concernés par la réalisation des investissements.
- D'encourager toute autre forme d'action et de mesure tendant à promouvoir la création et l'extension d'activités.

A ce titre l'agence est chargée, notamment :

- De mettre à la disposition des jeunes promoteurs toutes les informations de nature économique, technique, législative et réglementaire relatives à l'exercice de leurs activités.
- De créer une banque de projets économiquement et socialement utile.
- De conseiller et d'assister les jeunes promoteurs dans le processus de montage financier et de mobilisation de crédits.
- D'entretenir des relations continues avec les banques et les établissements financiers dans le cadre du montage financier des projets, de la mise en œuvre de schéma de financement et du suivi de la réalisation et de l'exploitation des projets.
- De passer des conventions avec tout organisme, entreprise ou institution administrative publique ayant pour objet de faire réaliser, pour le compte de l'agence, des programmes de formation de jeunes promoteurs

2.1. MISSIONS DES ANTENNES :

- Accompagner les jeunes promoteurs durant tout le processus de création de micro-entreprise:
 - Accueil et orientation
 - Entretiens collectifs et personnalisés
 - Elaboration du dossier technico-économique
 - Formation du promoteur
 - Financement du projet
 - Accompagnement post création
- Etablir et notifier les actes réglementaires portant aides et avantages prévus par le dispositif, dans les limites des prérogatives déléguées
- Assurer la préparation et l'organisation des sessions de la commission locale d'étude du financement des projets.
- Assurer le recouvrement des prêts non rémunérés
- Elaborer des prévisions budgétaires et en assurer la mise en œuvre après notification par la Direction Générale
- Elaborer les rapports d'activités mensuels, trimestriels et annuels de l'activité de l'Antenne
- Fournir aux structures centrales toutes informations relatives aux projets, ainsi que toutes données économiques, sociales, administratives et juridiques, entrant dans le cadre des activités de l'Agence
- Assurer la gestion de toutes les opérations relatives aux ressources humaines dans les limites de prérogatives arrêtées
- Veiller à la bonne tenue des dossiers et du fichier du personnel ainsi qu'au respect de la législation du travail et de la discipline générale
- Veiller à l'utilisation rationnelle des équipements et matériels de l'antenne
- Assurer la préservation du patrimoine mobilier et immobilier de l'antenne
- Procéder à l'entretien périodique des équipements et matériels de l'antenne
- S'assurer du respect des règles de sécurité et de protection du patrimoine de l'antenne notamment par la souscription des polices d'assurance au niveau local (immobilier, véhicules, matériel, etc.)
- Participer sous l'égide de la cellule chargée de la communication aux manifestations en rapport avec l'activité de l'Agence.

2.2. Annexes aux antennes :

Des annexes aux antennes sont déjà créées et d'autres seront créées progressivement soit dans le cadre de la restructuration des antennes actuelles ou selon le besoin ressenti dans les grandes agglomérations à l'exemple d'Alger, ou les agglomérations éloignées des chefs lieux de wilaya notamment les wilayas du grand sud.

La création d'annexe pourrait être le résultat d'études réalisées localement sur la base des indicateurs liés principalement aux potentialités d'investissement, à l'importance de programmes de développement et à la présence d'instituts ou établissements universitaires.

Les missions de ces annexes s'articulent principalement autour de l'accompagnement des jeunes promoteurs durant tout le processus de la création de leurs micro-entreprises.

Ces annexes pourront, dans le cadre d'un programme préétabli, organiser des journées d'information et des séances d'accueil collectif et disposeront par conséquent, des moyens organisationnels et matériels pour l'accomplissement de leurs missions dans les meilleures conditions.

B- Le dispositif JOB'In :

1. L'historique de Job'In : Les étapes clés de l'entreprise sont comme suit:

- 1997 : création d'un premier site Job'In à Liège avec le soutien des fonds européens (Programme d'initiatives communautaires Emploi) et de la Fondation Roi Baudouin
- 1999 : agrément comme OISP (Organisme d'Insertion Socio-Professionnelle) à la Région wallonne.
- 2001 : agrément comme structure d'appui auprès du Fonds de Participation
- 2001 : démarrage du projet pilote de " couveuse d'entreprises " à Liège
- 2002 : création d'une antenne à Namur
- 2004 : agrément dans le cadre des chèques-formation à la création d'entreprise
- 2005 : essaimage de la couveuse d'entreprises à Namur
- 2005 : collaboration avec les banques via la garantie Socamut
- 2006 : création d'une antenne à Verviers et à Oupeye pour la Basse-Meuse
- 2007 : création d'une antenne à Nivelles

- **2008:** création d'une pépinière d'entreprises design, JOB'IN DESIGN
- **2009 :** création d'une antenne à Sambreville
- **2010 :** agrément de Job'In comme S.A.A.C.E. : Structure d'Accompagnement à l'Autocréation d'Emploi

2. Les besoins auxquels répond Job'In :

En Wallonie, plus de 200.000 entreprises existent. Chaque année, 15 à 20.000 entreprises se créent, mais environ 15.000 autres disparaissent. Les faillites représentent plus ou moins 17% des arrêts d'activités et sont surtout représentées dans ces secteurs : commerce et construction.

L'autocréation d'emploi : c'est-à-dire la création d'entreprise par un allocataire social ou une personne inactive professionnellement, représente environ un quart des entreprises lancées.

Les Très Petites Entreprises (TPE) : qui occupent moins de 10 travailleurs constituent **81%** des entreprises belges et wallonnes.

Une étude belge, réalisée par la Proximité Finance Fondation auprès de bénéficiaires d'un **microcrédit**, met clairement en évidence l'intérêt des mesures d'accompagnement : le taux d'acceptation d'un dossier de crédit passe de 37% à 87% entre un candidat qui a eu 1 ou 2 contacts avec une structure d'appui et un autre qui a bénéficié d'au moins 6 entrevues. Des études européennes font aussi le lien entre le taux de survie des entreprises et l'accompagnement dont elles ont bénéficié.

Le tissu économique belge est constitué en majorité d'entreprises de petite taille. Les autorités publiques et politiques belges ont mis en place une série d'actions pour stimuler l'esprit d'entreprendre: le Plan Marshall 2.vert du Gouvernement wallon, la simplification administrative, des améliorations dans le statut social des indépendants...

Dans ce contexte favorisant l'entrepreneuriat, il est important de mettre en place des outils concrets, adaptés et accessibles aux candidats entrepreneurs.

Job'In s'est spécialisé dans un métier : **l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projet sans emploi, depuis l'idée jusqu'au lancement, puis au développement de leur entreprise.**

3. les valeurs de Job'In :

Reposent sur des principes fondamentaux:

- l'encouragement à l'entrepreneuriat
- la finalité de service aux personnes
- la responsabilisation et l'autonomie de l'individu
- le respect de l'autre dans sa diversité
- la gratuité des services pour l'accès à tous
- le droit à l'erreur
- la solidarité
- une démarche "qualité"
- la bonne gouvernance.

Job'In fait partie des premières entreprises wallonnes ayant signé la **charte de la diversité dans l'entreprise** suite à l'appel lancé par le Ministre de l'Economie et de l'Emploi dans le cadre du Plan Marshall. Par "gestion de la diversité", il convient d'entendre la mise en œuvre, dans le cadre d'une concertation sociale au sein de l'entreprise ou de l'organisation, d'une politique de gestion des ressources humaines, axée sur le management des compétences, s'inscrivant dans le respect de l'égalité des droits et de traitement de tous les travailleurs (avec ou sans emploi) et se traduisant par des mesures structurelles et des résultats concrets en la matière.

Job'In est membre du réseau Quadran des Chambres de Commerce belges. Il s'agit d'un réseau de PME qui ont entamé une **démarche RSE** (Responsabilité Sociétale des Entreprises). Dans ce cadre, job'In a mis en place une série d'actions concrètes **pour préserver l'environnement et pour un développement durable (DD)**.

De ce fait Job'In s'adresse :

- Aux demandeurs d'emploi, chômeurs indemnisés ou non.
- Porteurs d'un projet économique.
- Motivés à entreprendre.
- Souhaitant s'inscrire dans une démarche d'accompagnement.

Plus de 1200 entreprises ont vu le jour suite à l'accompagnement proposé par Job'In depuis 14 ans.

En 2010, la structure d'accompagnement à l'autocréation d'emploi Job'In a permis à 165 porteurs de projet de lancer leur entreprise.

Profil des créateurs d'entreprise :

- 51 % de femmes
- 51 % âgés de moins de 35 ans
- 66 % ont un diplôme inférieur ou égal au CESS

En conclusion :

En réalité, le dispositif belge favorisé par l'Etat, se base sur la création des petites entreprises à coût minimum (20.000 Euros maximum), ressemblant à d'autres dispositifs européens destinés à aspirer le taux maximum des jeunes chômeurs diplômés, tout en visant sur la qualification de ces derniers pour assurer en plus du rendement du projet, sa pérennité et sa longévité.

Pour obtenir l'accord du prêt, le créateur est soumis à des conditions très difficiles, il passe devant une commission regroupant différentes personnes spécialisées dans divers domaines (en terme de management, marketing, finance....).

En effet, chaque année le dispositif se limite à un nombre précis pour l'admission des créateurs par rapport à l'accord réalisé avec la banque. Job'In se charge totalement de l'accompagnement et du suivi du dossier du bénéficiaire sur le plan administratif et sur le plan impôts ainsi qu'avec les autres institutions liées directement à la réalisation du projet.

Le dispositif Job'In se focalise sur la qualité des projets et essentiellement sur les compétences réelles des porteurs de projets.

C. Comparaison entre les deux dispositifs ANSEJ et Job'In :

Certes que les systèmes européens économiques et Belge restent très développés par rapport au système Algérien, mais, l'Etat Algérien commence à prendre le relais dans le but de s'approuver dans un système économique favorable à la population Algérienne. A cet effet, il mène à poser et maintenir des dispositifs réels pour absorber et minimiser le taux des chômages au sein du pays.

Donc,

l'ANSEJ comme dispositif Algérien montre une bonne volonté en appliquant les dispositifs européens par apport à :

- Toucher les jeunes chômeurs diplômés par le biais des moyens favorables.
- Aborder une commission d'admission sévère envers le créateur dont le but de confirmer ses compétences par apport à l'acquisition du prêt, ainsi ces atouts pour le projet.
- Favoriser une banque étatique pour le bien du promoteur.

Mais,

Reste à dire que, l'ANSEJ :

- Permet l'acquisition d'un prêt plus important que n'importe autres dispositifs (un prêt de 10.000.000,00 DA).
- Le nombre d'acquisition des projets est très élevé par an.
- La commission d'admission facilite l'accord pour les **jeunes les diplômés**.
- Le promoteur est responsable de s'enchaîner directement avec les autres institutions en corrélation avec le bénéfice de son prêt ANSEJ.

Etude expérimentale

Objectif :

Dans le cadre de la réalisation d'un suivi du dossier ANSEJ "Création d'un projet production laitière" –élevage bovin -, une antenne ANSEJ que nous avons contacté nous a permis de s'intégrer dans une région de la périphérie d'Alger durant l'année 2011-2012, dans le cadre d'atteindre deux objectifs principaux :

- I. Suivi et analyse des étapes de dossier.
- II. Connaître le devenir des bénéficiaires de projets « Production laitière ».

Matériels et méthodes :

Matériels :

- Personnels de l'annexe.
- Documents internes de l'ANSEJ : brochures, dépliants, manuel de l'accompagnateur.
- Questionnaire destiné à 10 promoteurs de l'ANSEJ.

Méthodes :

1. Collecte de données au sein des bureaux de l'annexe ANSEJ : définir les différentes étapes de la concrétisation du projet production laitière via le dispositif.
2. Questionnaire aux 10 promoteurs : tout d'abord, un choix aléatoire de 10 promoteurs réalisés dans la région périphérique d'Alger. Par suite, nous avons mené une visite terrain au sein des exploitations de ces promoteurs choisis qui nous a permis de leurs posés directement le questionnaire.

N.B : l'ANSEJ nous a pas permis de connaître le nombre total des promoteurs dans le secteur de la production laitière par apport à la confidentialité des statistiques internes de ces bases de données , et nous a permis seulement le choix aléatoires de 10 promoteurs.

1. Les différentes étapes de la concrétisation du projet via le processus ANSEJ :

Au début, l'ANSEJ met à la disposition du créateur du projet, un accompagnateur qui lui permettra non seulement un suivi administratif tout au long du déroulement du prêt et du post-prêt, mais aussi un accompagnement qui assure toutes les qualités en terme entrepreneuriale et managériale en prenant en considération ses attentes, ses motivations, opportunités et menaces offertes par l'environnement, tout en assurant le service de conseil du créateur.

Des critères primordiaux présentés par le dispositif comme suit :

- L'âge : il est exigé de 19ans jusqu'à 40ans.
- Chômage : le créateur doit être sans travail, la confirmation de la non affiliation se fait via CNAS /CASNOS.
- Qualification : certificat de travail (pour les personnes qui étaient des ouvriers), un diplôme, attestation des techniques d'élevages animales délivrée par l'ITELV.

1-Dossier ANSEJ :

A- Procédure du dossier ANSEJ :

1.Pré-acquisition du prêt ANSEJ :

1-1-phase accueil et information :

Le premier contact se fait lorsque le jeune promoteur se présente au niveau de l'annexe ANSEJ pour la première fois pour s'informer et s'orienter dans l'idée de réaliser un projet dans le cadre d'une production laitière.

L'agent de l'ANSEJ explique brièvement au promoteur les étapes à suivre pour acquérir le prêt ANSEJ et lui demande de préparer le dossier administratif.

Le **vétérinaire** est informé de l'exigence d'acquérir un agrément d'éleveur au près de la chambre d'agriculture.

Un rendez-vous lui est fixé de ce fait pour la séance d'information collective.

La séance d'information collective animée par un accompagnateur, dont le but est d'inviter tous les promoteurs en même temps pour les sensibiliser, par les outils suivants : fiche signalétique,

diaporama et dépliants du dispositif ANSEJ, diaporama du parcours qualitatif de création d'entreprise, films (témoignant les entrepreneurs) et un questionnaire de base (voir annexe).

Une fois que le promoteur se présente avec son **dossier administratif** (premier dossier) complet à l'annexe ; cette dernière envoie une demande de confirmation d'affiliation ou pas à la CNAS/CASNOS. Si le promoteur n'est pas affilié, on l'appelle pour le soumettre à un **entretien individuel**.

L'entretien individuel : Une fois le créateur se présente à l'annexe, l'accompagnateur lui remet une fiche de présentation (qui sera validée par les membres de la commission par la suite) et le prépare à la commission. En plus, l'accompagnateur lui réalise les pièces suivantes : bilan projet, étude technico-économique.

1.2 . évolution projet :

L'évolution du projet demandé se fait au niveau de l'ANSEJ. Par ailleurs un délai de 15 jours en moyenne est fixé afin de faire passer le dossier en commission (la décision de l'organisation du jour de la commission est dépendue du nombre des dossiers déposés).

N.B : en général, le délai est d'un mois entre le dépôt dossier et la commission.

1.3. Commission :

Se définit comme le décideur de l'attribution d'un prêt. Mais, il faut mentionner que le coût du prêt réel est décidé par le banquier.

Suite au nombre des dossiers préparés, L'ANSEJ décide la date de la commission.

Le créateur est appelé à assister et défendre son projet devant les membres de la commission afin d'acquérir le prêt ANSEJ.

Les membres de la commission : regroupe 14 membres (12+2 ANSEJ)

Nommé par Décret ministériel (Journal officiel) :

- ❖ Président de la commission : responsable de l'annexe
- ❖ Représentant de l'ANSEJ
- ❖ Cinq représentants de banques étatiques sont présents :
 - représentant de la banque BADR (production agricole)
 - représentant de la banque CPA
 - représentant de la banque BNA
 - représentant de la banque BEA
 - représentant de la banque BDL
- ❖ Représentant de la CNRC (centre national du registre commercial)
- ❖ Représentant de la chambre d'agriculture
- ❖ Représentant des impôts
- ❖ Représentant de la daïra
- ❖ Représentant de la chambre d'artisanat
- ❖ Représentant de l'ANEM (agence nationale de l'emploi)
- ❖ Représentant DE (direction de l'emploi)

La présidence de la commission :

Entre 2009-2011 : la présidence été soumise au Wali délégué.

A partir de février 2011 : présidence est à l'ANSEJ représenté par le responsable de l'annexe.

L'accord d'acceptation du dossier est attribuée sur place via une Attestation d'Eligibilité délivré par l'ANSEJ, signée par le directeur de l'antenne principale de l'ANSEJ qui sera donnée après au créateur qui sera nommé comme promoteur (doit faire des photocopies et remettre l'originale à l'annexe).

2. Acquisition du prêt-ANSEJ :

2.1. Phase accord financement :

2.1.1. Dossier étude bancaire :

Le Promoteur fournis un deuxième dossier en 3 exemplaires pour l'ANSEJ, et au même temps il prépare un certificat d'existence au niveau des impôts. De plus l'ANSEJ fournira une attestation

payement de cotisation au fond de garantie au nom du promoteur pour compléter le dossier -avant que le promoteur ne paye réellement le fond de garantie-. Par suite, le dossier est envoyé à la banque, à la direction générale de la BADR.

L'accord bancaire est délivré dans les 2 mois suivants au maximum (selon la convention ANSEJ-Banque étatique), remis au promoteur qui devra se présenter avec à l'ANSEJ.

2.1.2. Dossier Prêt Non Rémunéré Loyer :

Si nécessaire PNR LOYER, une nouvelle procédure est émise par le dispositif en 2011 :

Le coût du local est inclus dans le coût total du projet conditionné par l'incapacité de payer la location d'un bâtiment. Par ailleurs, la location du terrain d'élevage est exclue de ce prêt.

La somme du PNR loyer est de 500.000,00 DA.

Conditions:

- Contrat de location d'une durée de 2 ans renouvelable.
- La promesse de location.
- La visite ANSEJ.

Les pièces du dossier PNR :

- une demande manuscrite au nom de l'ANSEJ
- la promesse de location
- ouverture d'un compte bancaire.

Une fois le dossier déposé au niveau de l'annexe, cette dernière établira une visite terrain. Dans le cas d'un accord, la décision est établie. De ce fait le promoteur est appelé pour acheter les timbres, l'ANSEJ prépare le cahier des charges ainsi que l'ordre d'enlèvement, pour l'envoyer à la banque et suivra ainsi le virement au compte du promoteur au niveau bancaire.

2.2. Phase visite préfinancement :

L'agent ANSEJ visite le bâtiment pour voir s'il est apte réellement pour lancer au sein un projet d'élevage laitier, ensuite l'accompagnateur délivre un ordre de versement pour le promoteur afin qu'il paye la cotisation de fond de garantie.

Le promoteur se présente pour la banque pour payer le fond de garantie et ramène le reçu pour l'ANSEJ afin qu'il lui prépare une **attestation de fond de garantie**.

Le fond de garantie : Placé sous la tutelle de Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale, le Fonds de Caution Mutuelle de Garantie Risques/Crédits Jeunes Promoteurs est domicilié auprès de l'ANSEJ. Il est doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Il a été créé pour conforter davantage les banques dans la prise des risques inhérents au financement des micro-entreprises créées dans le cadre du dispositif ANSEJ.

Le montant de la cotisation au Fonds de Caution Mutuelle de Garantie Risques/Crédits Jeunes Promoteurs est calculé sur la base du crédit bancaire accordé et de sa durée. La cotisation est de 0,35% du montant du crédit accordé par la banque.

2.3. Phase dossier accord bancaire :

Le promoteur fournira un **troisième dossier** "Dossier accord bancaire" au **niveau de l'ANSEJ** afin d'avoir la **Décision d'octroi d'avantages fiscaux et aides financières au titre de la phase réalisation** signé par le directeur de l'antenne ANSEJ à Alger.

Le dossier projet est évalué une deuxième fois par l'ANSEJ pour réaliser une **structure de financement** pour le promoteur.

2.4. Formation au promoteur :

Le promoteur subit une formation obligatoire dispensée par l'ANSEJ, qui se déroule d'un jour à trois jours en matière de gestion de projet, basant sur les acteurs financiers.

Cette formation permet au créateur de découvrir, grâce à une méthode simple et pratique, les principes de base pour faire démarrer et gérer son micro entreprise.

L'ANSEJ dispose ses propres formateurs internes qui assurent la formation des bénéficiaires par quatre (04) modules :

- Module création : procédure de création en relation avec l'environnement économique et social.
- Module marketing : étude de marché.

- Module fiscalité : procédures et bases de l'impôt.
- Module planification financière : budget, gestion de la trésorerie, analyse des charges et des produits.

2.5. Phase accompagnement phase réalisation projet : (voir dépliant)

2-5-1- Dossier réalisation:(quatrième dossier)

Dix (10) billets à ordre (BAO) émises par l'accompagnateur précisant le montant semestriel qui sera remboursé par suite pour l'ANSEJ incluant aussi les timbres achetés par le promoteur ainsi sa signature, joignant un ordre d'enlèvement de 30% signé par le directeur de l'antenne ANSEJ pour concrétiser le virement au profit du promoteur.

2.5.2. Dossier franchise TVA: (cinquième dossier)

Une fois le dossier préparé, il est remis au promoteur pour le déposer au niveau des impôts afin de lui établir la franchise TVA. la période de la délivrance de franchise TVA est de 15 jours à 30 jours. Par la suite, le promoteur se déplace au niveau de la banque avec les documents fournis et la franchise TVA dans le but de pré-établissement de chèque de 30%.

2.5.3. Dossier virement : (sixième dossier)

Au même temps que la préparation des dossiers précédents, l'accompagnateur fournit les pièces suivantes :

- Deux (2) reçus de paiement fonds de garantie.
- Deux (2) reçus de versement de l'apport personnel.
- Deux (2) structures de financement.

Le dossier présenté au comptable pour permettre le virement de l'ANSEJ au profit du compte de promoteur.

Le virement de la banque au compte du promoteur établie après le virement de l'ANSEJ au compte de ce dernier.

2.5.4. Dossier retrait chèque :

Le chèque du prêt ANSEJ est émis en deux procédures :

a-Chèque de commande 30% :

Remis au fournisseur via le promoteur et vice versa, le fournisseur lui remet à son tour au promoteur une attestation de disponibilité des bovins (12 vaches en général) ainsi du matériel.

b- Le chèque 70% :

Au niveau de la firme, afin de constater réellement la délivrance des bovins et du matériel, on donne le chèque 70% pour le promoteur avec présence :

- Responsable de l'ANSEJ.
- Fournisseur.
- Juriste.
- Huissier.
- Banquier.

2.6.Accompagnement phase exploitation projet :

2.6.1. Dossier d'octroi d'avantage à l'exploitation (DOAE) : une visite de l'agent ANSEJ afin d'établir un constat de démarrage d'activité (7^{ème} dossier)

Le promoteur prépare les documents suivants : en 2 exemplaires

- Demande manuscrite de la DOAE.
- Factures définitives d'achats des équipements et matériel roulant.
- Facture d'assurance tout risque (contrat) + subrogation d'assurance au profit de banque et au profit de l'ANSEJ.
- Acte notarié portant le nantissement des équipements en 1^{er} rang au profit de la banque et en 2^{ème} rang au profit de l'ANSEJ (pour le financement mixte nantissement en 1^{er} rang au profit de l'ANSEJ).
- Carte grise gagée pour les matériels roulants.
- Registre de commerce ou carte fellah.
- Agrément pour les activités réglementées.
- Carte fiscale.
- Tableau d'échéancier du crédit bancaire.
- Historique du compte bancaire.
- copie des franchises TVA.
- déclaration d'existence au niveau des impôts.

Le dossier complet est déposé au niveau de l'agence pour une deuxième décision d'octroi d'avantage au titre de l'exploitation signé par le directeur de l'antenne de l'ANSEJ délivré au promoteur qui va la déposer au niveau des impôts afin d'être exonérer des impôts de 3 ans.

Remarque : Une moyenne de six (06) mois depuis le dépôt du dossier pour acquérir le prêt ANSEJ.

B /Financement du prêt ANSEJ : (voir schéma)

Le coût maximum du prêt ANSEJ pour un projet est fixé à 10.000.000,00 DA

Types de financement : il existe deux types différents :

- a. Financement mixte : le projet est financé entre l'ANSEJ et le bénéficiaire.
- b. Financement triangulaire : le financement est partagé entre l'ANSEJ, la banque et le bénéficiaire.

Le type du financement est basé sur deux critères :

- le coût total du prêt ANSEJ : le coût du projet soit :
 - De 1 DA à 5.000.000,00 DA.
 - De 5.000.001,00 DA à 10.000.000,00 DA.
- l'apport en pourcentage : est variable selon le type du financement.

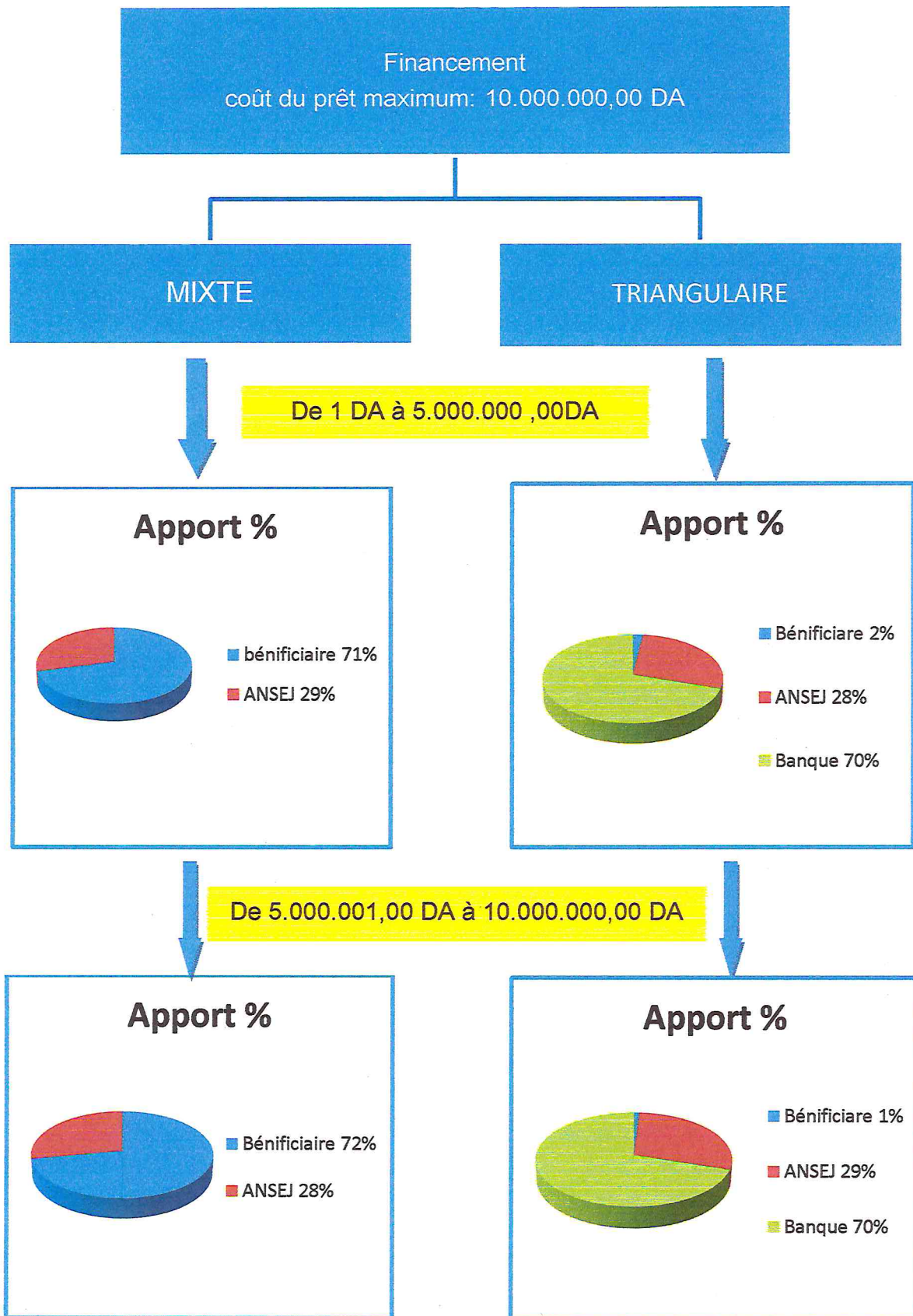


Figure 4 : Schéma des types de financement ANSEJ

C-Suivie post-cr ation projet :

Conform ment   la note  tablie sur le cahier des charges, chaque ann e le promoteur d pose un bilan de fin d'ann e d taill  avec :

- Nombre emplois r els : permanents ou saisonniers.
- Chiffre d'affaire tel qui d coule du bilan.
- Etat de consommation et de remboursement de cr dit bancaire.
- R sultat d'exercice.

Le bilan permet le suivi de la rentabilit  du projet ainsi les  ch ances rembours s par le porteur du projet.

L'ANSEJ  tablie des visites terrain afin de constater aussi l' volution r elle du projet.

D-l'extension : le promoteur a droit d'acqu rir apr s trois (03) ans du lancement du projet un deuxi me pr t ANSEJ suit aux conditions suivantes :

- o La r ussite du projet r alis .
- o Le pr t est rembours  totalement ou la totalit  des 70% du pr t bancaire est rembours e avec un remboursement   jour des 30% du pr t.

Dossier extension : en 2 exemplaires

- demande d'extension
- factures proforma des  quipements en HT/TTC
- devis d'assurances tous risques ou multirisques en HT/TTC
- Attestation de remboursement du PNR
- Les deux premi res pages (actif, passif et TCR) des trois derniers bilans fiscaux vis s par les services des imp ts (les contribuables au r gime du r el)
- Certificat d'existence d livr  par les services des imp ts (faisant ressortir les trois ans d'exploitation pour les contribuables au r gime du forfait)
- Code NIS
- Registre de commerce
- Carte fiscale

E- Avantages du prêt ANSEJ :

- prêt non rémunéré et la possibilité d'acquérir en plus un prêt non rémunéré supplémentaire non rémunéré.
- Matériels achetés en Hors Taxe (déduction de la TVA)
- Promoteur ne paye pas les impôts pendant les trois premières années du lancement du projet mais il paye à la même période que la TVA sur le taux du chiffre d'affaires.
- Crédit remboursé en 5 ans après les 8 ans du remboursement de la Banque.
- Taux d'intérêt du crédit bancaire est bonifié à 80% (1.4%) pour les projets en agriculture.

2- L'institut des techniques d'élevage vétérinaire:

L'ITELV a signé une convention avec l'ANSEJ dans le cadre de proposer des formations en technique d'élevage animales dont le premier but est de former des éleveurs et leur délivrer des attestations afin qu'ils puissent leur accorder le prêt ANSEJ, et de proposer plusieurs formations pour les vétérinaires.

La formation destinée aux porteurs projet ANSEJ est d'une durée de Cinq (05) jours comme suit :

- 1^{er} jour : conduite des jeunes bovins (veau – génisse)
- 2^{ème} jour : conduite des vaches laitières : alimentation, rationnement, production
- 3^{ème} jour : hygiène et santé animale
- 4^{ème} jour : reproduction
- 5^{ème} jour : production fourragère

Chaque jour, une séance de trois (03) heures (théorique et terrain) est programmée et proposée par des vétérinaires, agronomes et zootechniciens selon chaque module.

Pour cette année 2012, l'ITELV a reçu 400 personnes réparties en plusieurs groupes ; d'où six (6) groupes sont déjà programmés depuis le mois de janvier pour la formation. Chaque groupe comporte de 22 à 25 personnes.

Une fois la formation terminée, une attestation est délivrée pour la déposer au niveau de l'ANSEJ pour que le dossier administratif du créateur du projet soit accepté.

3-Exemple d'étude technique : nous révélons une partie d'un exemple réel d'une étude technique adressée à un porteur de projet en production laitière, suite à la confidentialité du document interne de l'ANSEJ.

a- Présentation du promoteur :

Le gérant:

Nom : Prénom :

Nom de jeune fille :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Wilaya :

Adresse :

Diplôme(s) et/ou expérience professionnelle :

b- Présentation du projet :

1. Projet : entreprise d'élevage de vaches laitières.

2. Soutien d'état : au profil des chômeurs par :

- un prêt non rémunéré ANSEJ.

- Prêt bancaire (BADR)

3. Produit :

Le lait : Les prix seront alignés sur ceux qui seront pratiqués actuellement sur le marché.

c- Moyens de production et organisation :

a) Moyens humains : l'exploitation de ce projet prévoit :

Un gérant et 03 employés

b) Terrains et constructions :

Terrain : prévu 2,5Ha à 4Ha irrigué

Bâtiment : en fonction du nombre de vaches (2 m² / vache)

d-STRUCTURE D'INVESTISSEMENT : Exemple soumis d'un dossier technique
d'un promoteur ANSEJ

(En milliers de DA)

Rubriques	Paiement en devises		Paiement dinars	Total Dinars
	Montant	C/V Dinars		
1. Frais préliminaires				162 256.71
2. Terrains (.....m ²)				
3. bâtiment				
4. Equipements				
- de production				5 972 051.30
cheptel				4 400 000.00
Cuve réfrigérative				
Alimentation				
Machine à traire				
5. Transport, douanes, droits et taxes				
6. Installations complexes				
7. Montage, essais, mise en route				
8. Fonds de roulement				449 280.00
9 Fonds de garantie				48 747.67
T O T A L				6 632 335.68

STRUCTURE DE FINANCEMENT :

- Apports du promoteur en numéraires : **663 233.57 DA**
- Crédit ANSEJ non rémunéré: **1 326 467.14 DA**
- Crédit bancaire : **4 642 634.97DA**

4-Questionnaire :

Destiné aux 10 promoteurs choisis d'une manière aléatoire (voir annexe).

1. Résultats du questionnaire :

- 1- Les promoteurs présents sont âgés de 30 ans à 42 ans avec une moyenne d'âge de 33ans.
- 2- 09 promoteurs sont propriétaires de bâtiment et 01 seul ne l'est pas.
- 3- 08 promoteurs sont à la fois des fils d'éleveurs et ont travaillé comme ouvrier par contre 02 ne le sont pas.
- 4- Le niveau d'instruction est variable : 01 seul a le niveau primaire, 03 ont le niveau moyen, 05 ont le niveau secondaire et 01 seul a un niveau universitaire.
- 5- 03 bénéficiaires possèdent déjà un élevage de bovins familial de nombre variant entre 2 et 5, par contre les autres soit ils possèdent plus, soit ils n'ont jamais eu.
- 6- 09 promoteurs ont déposé le dossier ANSEJ entre 2009 et 2010, ont eu l'accord à la même année du dépôt, mais l'acquisition de leur prêt était attribuée en 2011. Par contre, 01 seul a déposé en début de 2011 et a acquis le prêt en fin de 2011.
- 7- Une moyenne de 12 vaches est acquise pour les créateurs, sauf que, 03 de ces derniers n'ont pu acheter que 10, malgré qu'ils ont eu l'accord sur 12 suite à l'augmentation des prix des vaches lors d'attribution en retard du prêt, et 01 seul de ces créateurs a pu acquérir 20 vaches.
- 8- Tous les promoteurs ont répondu par l'insuffisance du prêt ANSEJ attribué.
- 9- Une moyenne de superficie de bâtiments d'exploitation est de 246,7 m², avec une surface bâtiment présente entre 80 m² et 500m².
- 10- Une superficie moyenne réservée à la culture fourragère est de 5,9ha dont une moyenne de 4,1 est irrigué.
- 11- L'effectif moyen au 05/2012 est de :
 - 17 bovins avec une présence variante entre 13 et 28.
 - 11 vaches laitières avec une présence variante entre 8 et 19.
 - 18,3 Litres/Vache Laitière/Jour pour le rendement entre : 16 L/VL /J et 22 L/VL/J.
- 12- Dans toutes les exploitations, la traite ce fait par un chariot à traire ; un seul promoteur possède une salle à traite.
- 13- Pour la formation et la durée de formation :
 - 02 promoteurs ont opté pour la traite manuelle et la traite mécanique.
 - 02 promoteurs ont opté pour les cultures fourragères.

- 08 promoteurs ont choisi la reproduction (élevage de reproducteurs et de génisses) ainsi l'hygiène et santé des animaux.
- 05 promoteurs ont choisi la gestion du troupeau.
- 03 promoteurs intéressés à la gestion économique de l'exploitation (gestion d'entreprise).
- 01 promoteur a mentionné qu'il n'est pas intéressé par la formation.

D'où,

- 1 seul a choisi la durée de 3 jours.
- 03 personnes ont favorisé la durée d'une semaine (05 jours).
- 04 bénéficiaires ont opté pour la durée de deux semaines.
- 01 créateur a choisi la durée de quatre semaines.

14- 07 bénéficiaires ont mentionné que le dispositif ANSEJ est vraiment favorable à la création des projets de production. Par ailleurs, trois ont trouvé que ce dernier est défavorable.

15- Tous les promoteurs ont confirmé l'absence de la visite post-projet par l'ANSEJ au sein de leurs exploitations et que le contact post-projet est seulement par téléphone chaque fin d'année dans le but de présenter les bilans à l'annexe.

16- Le comportement des accompagnateurs envers les promoteurs jugés par ces derniers comme :

- 04 normal.
- 03 très biens.
- 03 biens.

17- Selon les bénéficiaires, l'ANSEJ ne propose aucune formation complémentaire.

2. Critiques :

- La majorité des promoteurs issue de l'échantillon sont des propriétaires, d'une descendance d'éleveurs et présentent un niveau d'éducation variant entre le moyen et secondaire.
- Un grand pourcentage de promoteurs ne possède plus d'élevage bovin familial initial, de ce fait ils ont opté pour l'ANSEJ.
- Entre 2009 et 2010 : pendant deux ans l'ANSEJ a accordé les prêts mais le problème s'est posé au niveau de la banque, ce qui fait que les créateurs n'ont pu bénéficier qu'à partir de 2011 le prêt ANSEJ, après que l'Etat a ordonné la facilité d'acquisition des prêts aux jeunes chômeurs que ça soit au niveau administratif à l'ANSEJ, que ça soit au niveau financier à la banque.

- L'ANSEJ avec la banque ont programmé un accord de 12 vaches pour chaque bénéficiaire d'un projet d'élevage bovin, rarement est l'accord de 20 vaches. Cet estimé de 12 vaches, considéré par l'ANSEJ comme l'énorme d'un début du projet d'élevage, et jugé par les promoteurs autant qu'un nombre pas rentable réellement selon les objectifs attendus.
- Le prêt ANSEJ limité à dix million D.A, de ce fait, les banques présument que la globalité de cette somme ne peut être procurée au promoteur par peur que ce dernier ne puisse arriver à rembourser dans les délais limités. Par contre, les promoteurs trouvent que la non acquisition d'un prêt total selon leurs propositions et besoin suite au déroulement du machinisme du projet est inexplicable, ce qui fait, que tous les promoteurs sont d'accord que le prêt proposé par l'ANSEJ est insuffisant.
- Dans l'ensemble des exploitations visitées, la superficie du bâtiment est insuffisante par rapport à l'exigence des besoins de l'animal, même la surface du terrain exploitée reste une question de débat par apport à un projet de production.
- Nombre de bovins et des vaches laitières reste restreint puisque l'attribution de nombre de bovin aux promoteurs est minimum.
- la traite laitière qui se fait encore au sein de l'élevage et non pas dans une salle de traire dans le bâtiment ne reflète pas les attentes en matière de quantité laitière.
- En termes de formation, la majorité des promoteurs d'élevages bovins sont intéressés par les formations liées à la production, à la gestion du troupeau et à l'hygiène avec une durée entre une semaine et deux semaines.
- L'accompagnement présenté via un accompagnateur depuis le dépôt du dossier jusqu'à acquisition du prêt. Les promoteurs estiment en majorité que l'accompagnement est moyen malgré les efforts émis par les accompagnateurs pour faciliter l'enchaînement des dossiers administratifs des créateurs. Par contre, sur le plan du suivi post-acquisition prêt, nous remarquons que le contact est par le téléphone et l'absence total de visite terrain par l'ANSEJ, pourtant cette dernière en parle d'un système de suivi post prêt pour les projets réalisés. En effet, le suivi n'est présent que par les bilans présentés chaque année par les promoteurs au niveau de l'annexe ANSEJ.

Donc, la question d'accompagnement reste en général à distance, ce qui est clair que le système du suivi reste comme un point faible du dispositif.

- L'ANSEJ a entamé seulement un accord avec l'ITELV dans le but de permettre aux jeunes créateurs de posséder une attestation d'élevage et une formation supplémentaire pour la production, mais, en réalité cet accord reste basique par rapport au but approprié, vu que le programme de la formation de l'ITELV ne reflète pas la formation attendue par rapport à la

durée programmée (3H par module / jour) pendant 5 jours, malgré que les vétérinaires et les zootechniciens de cette institution essayent de donner leurs mieux et de transmettre les bonnes méthodes et informations au stagiaires. Autre chose, l'ITELV n'exige pas un niveau minimum d'instruction qui fait que toutes les catégories de personnes intéressées par l'élevage en bénéficient de la formation, par contre, elle offre des attestations de fin de stage sans examen d'évaluation dans un cadre typiquement administratif afin de soumettre par la suite le document à l'ANSEJ via le créateur.

Par ailleurs, l'ANSEJ devra prendre le relais de proposer des stages ou formations complémentaires aux promoteurs pour le bien d'avantage rentabilité au sein des projets réalisés.

En général :

- ❖ l'ensemble des promoteurs ont parlé d'une même conclusion ; ils souhaiteraient au sein du soutien de l'ANSEJ la nécessité d'une complémentarité d'aide sur le plan des terrains d'exploitations, qui jusqu'à aujourd'hui indiqué comme une des conditions d'aboutir à réaliser un dossier ANSEJ sous forme de loyeter du terrain ou d'avoir un contrat de location terrain. De plus, les réalisateurs des projets d'élevages appellent à l'acquisition d'équipements (tracteurs, camionnette, citerne d'eau) afin de trouver une finalité aux problèmes de transport de l'alimentation et des déchets ainsi que la disponibilité en eau.
- ❖ l'attribution alimentaire de l'élevage par le prêt n'est mentionné que pour les trois premiers mois du démarrage de l'exploitation pose des soucis majoritaires aux bénéficiaires, en raison que la rentabilité n'ai pas encore effectué dans cette dernière période pour qu'ils puissent se charger par suite de l'achat d'alimentation animale sur leurs propre bien. L'ANSEJ et la banque doivent revoir en matière rigoureuse ce problème, au moins penser à étaler l'intégration des frais par apport à l'alimentations sur un échèle de 06 mois.
- ❖ Nous avons constaté qu'aucun vétérinaire ne s'est présenté et/ou attribué du bien d'un prêt ANSEJ pour la production laitière, en faveur des barrières émises par le dispositif en terme de : présentation du terrain à la charge du bénéficière, le prêt n'est pas effectué sur tous les besoins d'un bon démarrage de l'activité d'élevage et la durée d'attribution du prêt souvent dépasse les six mois pour des raisons administratives.

- ❖ Nous trouvons que la banque prend un rôle de décideur majeur pour l'acquisition du prêt lors de la commission, et la présence d'un seul représentant de la chambre d'agriculture à cette dernière n'est pas suffisante.

- ❖ Le personnel de l'ANSEJ n'a pas les notions basiques d'un projet de production laitière, par ailleurs l'étude technique est réalisée d'une manière typiquement administrative.

5- Recommandations :

- La commission doit inclure un vétérinaire attaché au bureau de l'ANSEJ.
- Le prêt ANSEJ doit s'aligner à dix millions DA pour couvrir tous les besoins du projet de production laitière.
- L'ANSEJ doit revoir l'obstacle émis par la disponibilité d'un terrain pour l'exploitation par les moyens du bénéficiaire.
- L'ANSEJ est dans le besoin de reconstituer sa cellule de suivi pour assurer un réel suivi au jeune promoteur après acquisition du prêt.

Conclusion

Dans notre présent travail, nous avons répondu à la problématique posée dans l'introduction par définir toute les étapes d'un dossier ANSEJ afin d'acquérir un prêt pour la réalisation d'un projet ANSEJ en premier lieu. De suite, nous avons constaté que :

- ✓ La procédure administrative est très lente, peut atteindre une durée d'une année et même plus.
- ✓ La commission de validité de projet facilite en général l'attribution du prêt pour les **jeunes diplômés**.
- ✓ Le dispositif encourage tous les projets des créateurs.

En deuxième lieu, l'enquête terrain nous a permis de connaître les soucis des promoteurs envers le prêt ANSEJ ainsi l'absence du suivi du dispositif pour les projets de la production laitière après lancement.

Bibliographie

Documentation :

- 1- Documents internes de l'ANSEJ.
- 2- Document interne de l'ITELV.
- 3- OUAkli K., YAKHLEF H., 2003. Performance et modalité de production laitière dans la Mitidja, en revue de recherche agronomique n° 13, Déc. 2003.P15

Sitographie

www.ansej.dz : consulté le 10/7/2011

www.jobin.be : consulté le 08/12/2011

Annexe

- Questionnaire interne de l'ANSEJ
- Questionnaire destiné aux 10 promoteurs.
- Tableaux Résultats du questionnaire
- Manuel promoteur réalisé par l'étudiante.

QUESTIONNAIRE DE BASE

Date de la séance d'information collective :.....

COORDONNEES :

Nom : Nom de jeune fille :.....

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse Personnelle :

Commune :Tel :

E-Mail :

Afin de préparer au mieux le premier entretien individuel avec votre accompagnateur, nous vous demandons de bien vouloir répondre par écrit aux questions suivantes.

1-Décrivez l'activité envisagée de façon précise ? Qu'est-ce que vous allez faire ?
Qu'est-ce que vous allez proposer comme produit - service ? Qu'allez-vous vendre ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2-Qui seront vos clients ? Selon vous, quels sont leurs besoins ? Qu'attendent-ils de votre produit/service ? Et comment y répondez-vous ? Quels avantages avez-vous par rapport à vos concurrents ?

.....
.....
.....
.....
.....

3-Quelles sont vos motivations ? Pourquoi avez-vous choisi de devenir indépendant ? Pourquoi avez-vous choisi cette activité ? Qu'est-ce qui fait que vous souhaitez vous lancer dans la création d'entreprise ? Quel est le fil conducteur dans votre parcours ? A quand remonte votre idée ? Quel a été le déclic ?... Pourquoi ce projet, dans ce secteur ? Quel est le rapport avec vos compétences professionnelles / expériences,... ? En quoi vos expériences / études peuvent elles vous aider (résumé) ? En quoi êtes-vous convaincu que votre projet va marcher ?

.....

.....
.....
.....
.....
.....

4- Qui vous soutien dans votre projet ? Précisez...

.....
.....
.....
.....

5- Qu'attendez-vous de l'ANSEJ ?

- Un financement
- Les Avantages
- Un accompagnement
- Autres (à préciser) :

6- Selon vous, quels sont vos points forts/ vos atouts pour réussir ce projet ?
(Formations, personnalité,...)

.....
.....
.....
.....

7- Quels sont vos points à améliorer pour mener votre projet à bien ? Que comptez-vous faire pour les minimiser (Formations,...)

.....
.....
.....
.....

8- Est-ce que vous allez vous installer seul ou en association ? Est-ce que vous travaillerez seul ?

.....
.....
.....

9- Selon vous, Qu'est-ce que l'accompagnement va vous apporter ? Comment pourrons-nous vous aider dans votre projet de création ?

.....
.....
.....
.....

Questionnaire

Information sur le promoteur:

Age:

Adresse: Alger

	OUI	NON
Propriétaire:	<input type="text" value="1"/>	<input type="text" value="2"/>

Fils d'éleveur:	<input type="text"/>	<input type="text"/>
-----------------	----------------------	----------------------

Ouvrier à la ferme:	<input type="text"/>	<input type="text"/>
---------------------	----------------------	----------------------

	Primaire	moyen	secondaire	universitaire
Niveau d'instruction:	<input type="text" value="1 ou 0"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

	vaches
Elevage familial:	<input type="text"/>

Bénéficiaire de soutien de l'état:

ANSEJ

1. Année dépôt dossier:

2. Année d'acquisition:

3. Nombre de vaches acquises:

	OUI	NON
4. Prêt ANSEJ suffisant:	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Information sur l'exploitation:

1. Superficie du bâtiment en ha:

2. Superficie réservée en ha: dont irriguée en ha:
aux cultures fourragères

3. Effectifs: au 05/2012

Nombres de têtes bovines total:.....

Nombres de vaches laitières:.....

Rendement moyen:..... litre/VL/jour

4. Traite pratiquée dans l'exploitation:

	OUI	NON
Manuelle	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Chariot trayeur	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Salle de traite	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Formation:

1. Thèmes proposés:

- | | |
|---|----------------------|
| 1. la traite manuelle et la traite mécanique | <input type="text"/> |
| 2. les cultures fourragères | <input type="text"/> |
| 3. la reproduction (élevage de reproducteurs et de génisses) | <input type="text"/> |
| 4. l'hygiène et santé des animaux | <input type="text"/> |
| 5. la gestion du troupeau | <input type="text"/> |
| 6. la gestion économique de l'exploitation (gestion d'entreprise) | <input type="text"/> |

2. Durée de formation choisie:

1. Trois jours

2. une semaine (cinq jours)

3. Deux semaines

4. Trois semaines

5. Quatre semaines

<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>

Accompagnement (ANSEJ/Promoteur):

1. ANSEJ bénéficiaire au projet d'élevage

OUI

NON

2. Nombre de visite ANSEJ attribué après démarrage du projet

3. Comportement accompagnateur lors d'assistance:

Très bien

Bien

Normal

Mauvais

4. Le promoteur est contacté par l'ANSEJ via:

Téléphone

Email

fax

5. L'ANSEJ propose des formations complémentaires

OUI

NON

résultats du questionnaire destiné aux promoteurs de l'ANSEJ

wilaya: Alger

promoteur	age	propriétaire	filis eleveur	ouvrier	primaire	moyen	secondaire	universitaire	VF	dépôt	acquisition	V ACQ	PS	M2	ha	ha	ha	BV TT	VL	L/ML/J	M	CT	ST
1	32	1	1	2	0	1	0	0	2	2009	sept-11	10	2	250	3,75	2	17	8	18	2	1	2	
2	34	1	1	2	1	0	0	0	5	2010	début-11	12	2	480	16	16	14	11	14	2	1	2	
3	30	1	1	2	0	0	1	0	0	2009	début-12	12	2	140	16	10	21	11	20	2	1	2	
4	33	1	1	2	0	1	0	0	0	2009	dec-11	10	2	108	3	3	20	10	16	2	1	2	
5	32	1	1	2	0	1	0	0	0	2009	sept-11	10	2	80	3	3	20	10	21	2	1	2	
6	42	1	1	2	0	0	1	0	0	2009	sept-11	12	2	476	0	0	18	10	18	2	1	2	
7	35	1	1	2	0	0	1	0	0	2010	sept-11	12	2	100	8	0	13	11	20	2	1	2	
8	31	2	1	2	0	0	1	0	3	début11	dec-11	12	2	153	2,5	2,5	14	10	16	2	1	2	
9	35	1	2	2	0	0	1	0	0	2009	oct-11	12	2	180	4	2,5	13	11	18	2	1	2	
10	31	1	2	2	0	0	0	1	0	2010	début-11	20	2	500	3	2,5	28	19	22	2	1	1	
moyenne	33											12,2	2	246,7	4,15	4,15	17,8	11,1	18,3				

N.B.:

VF: nombre de vache familial initial

V ACQ: Vache acquise via l'ANSEJ

PS: prêt suffisant

BV TT: nombre de vache total

VL: nombre vache laitière

M: manuelle

CT: chariot à traire

ST: salle à traire

M2: mètre carrée

ha: hectare

M: Manuelle

CT: Chariot à traire

ST: Salle à traire

OUI: 1

Non: 2

réponses a multiples choix 1 ou 0

Résultats du questionnaire

thème1	thème2	thème3	thème4	thème5	thème6	D1	D2	D3	D4	D5	PE	NOMBRE	TB	B	N	M	PHONE	EMAIL	FAX	FORM ANSEJ
0	0	1	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	2
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	1	0	0	2
1	0	1	1	1	0	0	0	0	0	1	1	0	1	0	0	0	1	0	0	2
0	0	1	1	1	0	1	1	1	0	0	1	0	1	0	0	0	1	0	0	2
0	1	1	1	1	1	0	0	1	0	0	2	0	0	0	1	0	1	0	0	2
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	1	0	1	0	0	2
1	1	1	1	0	1	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	2
0	0	1	1	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	2
0	0	1	1	1	0	0	1	0	0	0	2	0	0	0	1	0	1	0	0	2
0	0	1	1	1	0	0	0	1	0	0	1	1	1	0	0	0	1	0	0	2
									0				0,3	0,3	0,4	0	1	0	0	2

D: Durée(D1,D2,D3....)

PE: ANSEJ bénéficiaire au projet d'élevage